

## APPEL D'OFFRES

---

PROJET : **# 2988 – REMPLACEMENT DE LA FOSSE SEPTIQUE ET DU CHAMP D'ÉPURATION À L'ÉCOLE CŒUR-IMMACULÉ, SAINT-VALÈRE (011).**

PROPRIÉTAIRE : **COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS**  
40, BOUL. DES BOIS-FRANCS NORD  
VICTORIAVILLE (Québec) G6P 1E5

FIRME D'INGÉNIEURS : **LES SERVICES EXP INC.**  
50, ROUTE DE LA GRANDE LIGNE  
VICTORIAVILLE (Québec) G6T 0E6  
Téléphone : 819 758-8265 Courriel : francois.gingras@exp.com  
Responsable : M. François Gingras

LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS désire obtenir les services d'un entrepreneur pour des travaux de mise en place d'un poste de pompage, d'étanchéisation d'un système existant de traitement des eaux usées, de réfection de surfaces pavées et divers autres travaux connexes en vue d'effectuer la modification du système de traitement des eaux usées à l'école Cœur-Immaculé de Saint-Valère.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents d'appel d'offres que par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SÉAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)) ou pour la région de Montréal au 514 856-6600 ou pour l'extérieur sans frais au 1 866 669-7326). Une visite des lieux se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 à 13 h 30 au 1641, route 161, Saint-Valère.

**Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné seront reçues à la Commission scolaire des Bois-Francs, 40, boul. des Bois-Francs Nord, Victoriaville (Québec) G6P 1E5, jusqu'à 13 h 30, heure en vigueur localement, le 25<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2019 pour être ouvertes publiquement au même endroit le même jour et à la même heure.**

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10 % du montant total de la soumission émis à l'ordre de la Commission scolaire des Bois-Francs valide pour une période de 45 jours excluant toutes les taxes applicables, sous forme de chèque visé, de lettre de garantie irrévocable ou de cautionnement de soumission émis par une institution financière sans quoi la soumission sera automatiquement rejetée. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services.

Seuls seront considérés aux fins d'octroi du contrat les entrepreneurs détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q., c. B-1.1). Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission. Un entrepreneur détenant une licence restreinte émise par la Régie du bâtiment du Québec n'est pas admis à présenter une soumission; cette inadmissibilité est applicable également aux sous-traitants du soumissionnaire.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane Turcotte, régisseur de l'équipement au Service des ressources informatiques et matérielles au numéro de téléphone suivant : 819 758-6453, poste 22559.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Donné à Victoriaville, le 25 mars 2019.

Julien Lavallée  
Directeur général